

^h *Pour* : Allemagne, Belgique, États-Unis, France, Koweït, Pérou, Pologne, République dominicaine, Royaume-Uni ; *contre* : Afrique du Sud, Chine, Fédération de Russie ; *absentions* : Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Indonésie.

ⁱ *Pour* : Afrique du Sud, Chine, Fédération de Russie, Guinée équatoriale ; *contre* : Allemagne, Belgique, États-Unis, France, Pérou, Pologne, Royaume-Uni ; *absentions* : Côte d'Ivoire, Indonésie, Koweït, République dominicaine.

^j Les États-Unis étaient représentés par leur vice-président.

^k Le Représentant spécial conjoint a participé à la séance par visioconférence depuis Panama.

^l Le Secrétaire général a assisté à la séance mais n'a pas présenté d'exposé au Conseil.

Asie

17. La situation en Afghanistan

Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu sept séances et adopté deux résolutions concernant la situation en Afghanistan. Il a tenu trois séances d'information, dont deux sous la forme de débats et deux aux fins de l'adoption de décisions³¹². En 2019, il a prorogé à deux reprises le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), la première fois de 6 mois, jusqu'au 17 septembre 2019, et la seconde fois de 12 mois, jusqu'au 17 septembre 2020³¹³. On trouvera dans le tableau ci-après de plus amples informations sur les séances, notamment sur les participants, les orateurs et les décisions.

En 2019, comme par le passé, le Conseil a entendu les exposés trimestriels du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan au sujet de la situation de ce pays et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales³¹⁴. Deux de ces exposés ont été présentés lors de débats tenus par le Conseil, auxquels ont participé les États Membres intéressés. En outre, le Conseil a entendu des exposés de la Vice-Secrétaire générale, de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011), du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), de la Présidente de la Commission afghane indépendante des droits humains et de la représentante de la jeunesse afghane auprès de l'Organisation des Nations Unies. Il a également entendu deux représentants de la société civile lors de deux séances distinctes.

Dans ses exposés, le Représentant spécial du Secrétaire général a parlé de l'évolution du processus

de paix, de la tenue de l'élection présidentielle, ainsi que de la situation humanitaire et des conditions de sécurité en Afghanistan.

En ce qui concerne le processus de paix, il a souligné qu'un processus de paix dirigé et contrôlé par les Afghans, qui permette la participation véritable de toutes les personnes touchées par le conflit, notamment les femmes, les jeunes, les victimes ainsi que les chefs d'entreprise et les autorités religieuses, était le meilleur moyen de parvenir à un accord de paix durable³¹⁵. Il a ajouté qu'il était impératif que les Taliban s'entretiennent directement avec le Gouvernement afghan et que les dialogues menés à Moscou devaient avoir pour objectif l'ouverture de négociations officielles entre les deux parties³¹⁶. Le Représentant spécial a fait observer que la paix en Afghanistan aurait de multiples incidences sur la stabilité de la région et les efforts internationaux de lutte contre les groupes terroristes, notamment l'État islamique d'Iraq et du Levant-Province du Khorassan, et qu'elle permettrait d'accélérer le développement et d'améliorer la connectivité dans la région³¹⁷.

S'agissant de l'élection présidentielle prévue le 28 septembre 2019, le Représentant spécial a rendu compte des préparatifs engagés et des défis auxquels se heurtait le Gouvernement afghan dans ses efforts visant à organiser des élections transparentes, inclusives et crédibles dans les délais convenus, avec l'appui de l'ONU et des partenaires internationaux³¹⁸. Dans l'exposé qu'il a présenté au Conseil le 16 décembre, il a précisé que si l'élection présidentielle qui s'était tenue le 28 septembre constituait une véritable amélioration par rapport aux élections précédentes, le taux de participation électorale avait été modeste, en raison des menaces pesant sur la sécurité, et l'annonce des résultats avait été retardée compte tenu de la

³¹² Pour plus d'informations sur les types de séances, voir la section I de la deuxième partie.

³¹³ Résolutions 2460 (2019), par. 4, et 2489 (2019), par. 4.

³¹⁴ S/2019/193, S/2019/493, S/2019/703 et S/2019/935.

³¹⁵ Voir S/PV.8481, S/PV.8555 et S/PV.8687.

³¹⁶ Voir S/PV.8481 et S/PV.8555.

³¹⁷ Voir S/PV.8687.

³¹⁸ Voir S/PV.8481, S/PV.8555 et S/PV.8613.

nécessité de veiller à ce que le processus électoral soit aussi transparent et crédible que possible, ajoutant que pour que le pays puisse aller de l'avant, ces résultats devaient être acceptés par l'ensemble des parties prenantes³¹⁹.

En ce qui concerne les conditions de sécurité, le Représentant spécial a déclaré que l'incidence du conflit sur les enfants était préoccupante, compte tenu du nombre élevé d'enfants décédés et blessés, et du fait qu'ils risquaient d'être recrutés et utilisés par les parties au conflit³²⁰. Il a indiqué que la violence s'était intensifiée après les attaques perpétrées par les rebelles à Konduz, Baghlan et Farah et les multiples attaques menées à Kaboul³²¹, et qu'au troisième trimestre de 2019, le nombre de victimes civiles avait été le plus élevé jamais enregistré depuis que la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan avait commencé à recenser systématiquement les pertes, en 2009³²².

Sur le front humanitaire, le Représentant spécial a rappelé au Conseil que la majorité de la population afghane vivait sous le seuil de pauvreté et que des millions de personnes souffraient d'insécurité alimentaire et dépendaient de l'appui des donateurs extérieurs, tant pour leurs besoins humanitaires immédiats que pour leur développement économique à long terme³²³. À cet égard, il a dit espérer que le Conseil de sécurité lancerait un appel à la communauté internationale pour qu'elle mobilise davantage de fonds pour le plan d'aide humanitaire des Nations Unies³²⁴.

À sa séance du 19 juin 2019, le Conseil a entendu un exposé de la Présidente de la Commission afghane indépendante des droits humains, qui a rendu compte des résultats de l'enquête nationale sur les femmes et la paix et la sécurité conduite par la Commission, ainsi que de la situation en Afghanistan en matière de justice, de responsabilité effective, d'état de droit et de lutte contre la corruption³²⁵. Elle a demandé au Conseil de redoubler d'efforts pour préserver la paix et les droits humains dans le pays en faisant en sorte que les femmes, les jeunes et les victimes prennent part à la planification, la négociation et la mise en œuvre d'un plan de paix pour l'Afghanistan.

À sa séance du 26 juillet 2019³²⁶, le Conseil a entendu les exposés de la Vice-Secrétaire générale et de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix sur la visite qu'elles avaient faite en Afghanistan du 20 au 21 juillet, en compagnie des Directrices exécutives du Fonds des Nations Unies pour la population et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en vue d'évaluer les progrès accomplis depuis la visite du Secrétaire général en 2017 et d'envisager comment l'ONU pouvait appuyer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La Vice-Secrétaire générale a notamment rendu compte des améliorations apportées à l'accès des femmes à l'éducation, à l'autonomisation économique et à la représentation politique de celles-ci, ainsi que de l'action visant à lutter contre la violence liée aux conflits et la violence fondée sur le genre. La Secrétaire générale adjointe a informé le Conseil de l'état d'avancement du processus de paix et des préparatifs électoraux. L'une comme l'autre a souligné qu'il importait que le processus de paix soit inclusif et que les élections soient crédibles. Dans les exposés qu'ils ont présentés en mars et en juillet³²⁷, les représentants de la société civile ont indiqué en particulier qu'il fallait que les femmes participent aux négociations de paix et aux efforts de règlement des conflits, et que l'accord de paix final comporte des dispositions prenant en compte les questions de genre. Ils ont également évoqué la situation des droits humains en Afghanistan, notamment pour ce qui était de la violence sexuelle et fondée sur le genre à l'égard des femmes et des filles et des actes de violence contre des militantes des droits des femmes, des défenseuses des droits humains et des journalistes.

Dans l'exposé qu'il a présenté le 10 septembre 2019³²⁸, le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a notamment décrit l'action que menait l'Office pour aider l'Afghanistan à promouvoir la paix, la sécurité, l'état de droit et le développement durable, en particulier l'appui apporté au Gouvernement afghan dans la lutte contre le blanchiment d'argent et la perturbation des réseaux de financement des groupes terroristes et de ceux qui étaient liés à la criminalité organisée. À la même séance, le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011) a décrit dans son exposé les travaux et le mandat du Comité et de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des

³¹⁹ Voir S/PV.8687.

³²⁰ Voir S/PV.8481.

³²¹ Voir S/PV.8613.

³²² Voir S/PV.8687.

³²³ Voir S/PV.8481 et S/PV.8555.

³²⁴ Voir S/PV.8481 et S/PV.8687.

³²⁵ Voir S/PV.8555.

³²⁶ Voir S/PV.8587.

³²⁷ Voir S/PV.8481 et S/PV.8587.

³²⁸ Voir S/PV.8613.

sanctions³²⁹, y compris en ce qui concerne la création des conditions propices à la promotion du dialogue entre les Taliban et le Gouvernement afghan.

À la séance que le Conseil a tenue en décembre 2019³³⁰, la Représentante de la jeunesse afghane auprès de l'Organisation des Nations Unies a fait observer que les enfants et les jeunes, qui formaient la majorité de la population afghane, avaient été touchés de plein fouet par le conflit, et que la clé pour garantir une réconciliation durable, c'était de veiller à ce que la voix des jeunes Afghans des deux parties au conflit soit entendue dans le processus de paix. C'est pourquoi elle a demandé au Conseil de garantir les droits et les acquis engrangés par les jeunes Afghans en cas d'accord de paix.

Les débats du Conseil en 2019 ont avant tout porté sur le processus de paix, l'élection présidentielle et les difficultés inhérentes aux conditions de sécurité et à la situation humanitaire en Afghanistan. Des membres du Conseil ont souligné qu'il fallait que le processus de paix soit dirigé et contrôlé par les Afghans³³¹, et que tout accord conclu devrait préserver et protéger les acquis obtenus dans le domaine des droits humains, notamment en ce qui concerne les droits des femmes³³². Ils ont invité les Taliban à engager des pourparlers directs avec le Gouvernement afghan³³³ et pris note du rôle de la communauté internationale³³⁴ et de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan³³⁵ pour ce qui était de faciliter le dialogue régional et intra-afghan, des activités que menait la MANUA pour appuyer la tenue d'élections présidentielles³³⁶ et de l'importance d'une

participation accrue et véritable des femmes dans les sphères électorale et politique³³⁷. Nombre d'entre eux se sont dits inquiets du nombre élevé de victimes civiles, notamment de femmes et d'enfants, et d'attaques perpétrées contre des agents humanitaires, et ils ont exhorté toutes les parties au conflit à respecter les obligations que leur imposait le droit international humanitaire³³⁸. Certains se sont également déclarés préoccupés par la menace constante que faisait peser l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech)³³⁹ et les liens qui existaient entre la production et le trafic de drogue en Afghanistan, d'une part, et le financement de groupes terroristes d'autre part³⁴⁰.

Le Conseil a abordé les questions mentionnées ci-dessus dans les deux résolutions qu'il a adoptées en 2019, par lesquelles il a prorogé le mandat de la MANUA. Par sa résolution 2460 (2019), il a procédé le 15 mars 2019 à une prorogation technique du mandat de la MANUA de 6 mois au lieu de 12, soit jusqu'au 17 septembre 2019³⁴¹. Bien que la résolution ait été adoptée à l'unanimité, les avis étaient partagés quant à son contenu lors du débat qui a suivi le vote, à la même séance³⁴². Le représentant de l'Allemagne a expliqué que le texte qui avait été adopté n'était pas le type de résolution que sa délégation, en sa qualité de corédactrice, voulait élaborer, pas plus qu'il ne correspondait au type de résolution adopté depuis 17 ans sur la MANUA. Il déplorait vivement le fait que des questions telles que les prochaines élections, la participation des femmes au processus de paix afghan, la situation des enfants touchés par les conflits armés et le lien entre les changements climatiques et la sécurité n'étaient plus prises en compte dans cette résolution, ajoutant que le texte ne satisfaisait aucun des membres du Conseil. Le représentant de l'Indonésie, qui avait corédigé la résolution, a rappelé que pendant l'élaboration du texte, la priorité avait été donnée à l'unité et qu'il y aurait de nouveau l'occasion de modifier le texte de la résolution, en fonction de la

³²⁹ Pour plus d'informations sur le mandat de l'Équipe de suivi, voir la section I de la neuvième partie.

³³⁰ Voir S/PV.8687.

³³¹ Voir S/PV.8481 (Indonésie et Allemagne) ; S/PV.8587 (Belgique) ; S/PV.8613 (Indonésie) et S/PV.8687 (Pologne).

³³² Voir S/PV.8481 (Pologne, Royaume-Uni et France) ; S/PV.8485 (Royaume-Uni) ; S/PV.8555 (Allemagne et Pologne) ; S/PV.8587 (Belgique) et S/PV.8613 (Allemagne).

³³³ Voir S/PV.8481 (France) ; S/PV.8555 (France, Belgique et Pérou) ; S/PV.8613 (Royaume-Uni) et S/PV.8687 (États-Unis).

³³⁴ Voir S/PV.8481 (Allemagne, Fédération de Russie, Belgique, Pologne et Royaume-Uni) ; S/PV.8587 (France et Royaume-Uni) ; S/PV.8613 (Chine et République dominicaine) et S/PV.8687 (Fédération de Russie et Guinée équatoriale).

³³⁵ Voir S/PV.8481 (États-Unis) ; S/PV.8555 (République dominicaine, Guinée équatoriale et Côte d'Ivoire) et S/PV.8620 (République dominicaine).

³³⁶ Voir S/PV.8687 (Indonésie, Royaume-Uni, Koweït, Belgique et Afrique du Sud).

³³⁷ Voir S/PV.8481 (Afrique du Sud, Pérou et France) ; S/PV.8555 (Indonésie et Côte d'Ivoire) et S/PV.8587 (Indonésie, Royaume-Uni et Pérou).

³³⁸ Voir S/PV.8481 (Guinée équatoriale, Belgique et France) ; S/PV.8555 (Côte d'Ivoire) ; S/PV.8587 (Belgique) et S/PV.8687 (Indonésie, Guinée équatoriale et France).

³³⁹ Voir S/PV.8481 (Indonésie et Chine) ; S/PV.8587 (Fédération de Russie) ; S/PV.8613 (Koweït et Guinée équatoriale) et S/PV.8687 (Fédération de Russie et Chine).

³⁴⁰ Voir S/PV.8481 (Afrique du Sud et Pérou) ; S/PV.8555 (Fédération de Russie, Côte d'Ivoire et Pérou) ; S/PV.8587 (Fédération de Russie) ; S/PV.8613 (Pérou et France) et S/PV.8687 (Fédération de Russie et Chine).

³⁴¹ Résolution 2460 (2019), par. 4.

³⁴² Voir S/PV.8485.

situation et des priorités de l’Afghanistan. Cette résolution constituait une bonne base pour le faire, à savoir pour suivre les avancées positives dans le pays et surveiller les domaines dans lesquels le Gouvernement et le peuple afghans avaient besoin de l’appui de la communauté internationale. Plusieurs membres du Conseil³⁴³ ont regretté que ce dernier n’ait pas été en mesure de parvenir à un consensus sur une résolution plus détaillée. Le représentant des États-Unis a accusé la Chine d’avoir fait échouer les négociations sur le texte en exigeant qu’il mette en relief son initiative « Une Ceinture et une Route » et en se servant des résolutions du Conseil de sécurité comme d’une plateforme qui lui permettait de promouvoir de manière tout à fait inopportune des initiatives servant ses intérêts. Dans sa réponse, le représentant de la Chine est revenu sur l’Initiative et a affirmé que les membres du Conseil n’étaient pas parvenus à un accord sur le contenu de la résolution en raison de divergences persistantes. L’une de ces divergences était due au fait qu’un membre refusait obstinément depuis des années d’accepter le consensus au sein du Conseil ainsi que les opinions constructives avancées par d’autres membres.

Le 17 septembre 2019, le Conseil a adopté à l’unanimité la résolution [2489 \(2019\)](#), par laquelle il a

³⁴³ Fédération de Russie, Royaume-Uni, Belgique et France.

prorogé de 12 mois le mandat de la MANUA jusqu’au 17 septembre 2020³⁴⁴. À la même séance, avant le vote, le représentant de l’Allemagne a présenté à l’oral un amendement au projet de résolution, sur la demande de l’Afghanistan³⁴⁵. Le Président du Conseil a décidé que si les délégations consentaient à l’inclusion de cette révision orale dans le projet de résolution et qu’il n’y avait aucune objection, la résolution telle que révisée serait mise aux voix³⁴⁶. En l’absence d’objection, l’instruction a été donnée d’inscrire cette révision orale dans le texte de la résolution, qui a ensuite été mis aux voix³⁴⁷. Après le vote, les représentants de l’Allemagne et de l’Indonésie, corédactrices de la résolution, ont remercié tous les membres du Conseil d’avoir participé aux négociations, en particulier la délégation chinoise, pour son attitude constructive.

Le Conseil a également examiné la situation en Afghanistan au titre de la question intitulée « Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d’actes de terrorisme »³⁴⁸.

³⁴⁴ Résolution [2489 \(2019\)](#), par. 4. Pour plus d’informations sur le mandat de la MANUA, voir la section II de la dixième partie.

³⁴⁵ Voir [S/PV.8620](#).

³⁴⁶ Pour plus d’informations sur le déroulement des séances, voir la section VI de la deuxième partie.

³⁴⁷ Voir [S/PV.8620](#).

³⁴⁸ Voir section 31 de la première partie.

Séances : la situation en Afghanistan

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l’article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l’article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8481 11 mars 2019	Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2019/193)		Afghanistan	Représentant spécial du Secrétaire général pour l’Afghanistan et Chef de la Mission d’assistance des Nations Unies en Afghanistan, Directrice exécutive adjointe du Réseau des femmes afghanes (Afghan Women’s Network)	Tous les membres du Conseil, tous les invités ^a	

Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 2019

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8485 15 mars 2019	Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2019/193)	Projet de résolution déposé par l'Allemagne et l'Indonésie (S/2019/223)	Afghanistan		Neuf membres du Conseil ^b , invitée	Résolution 2460 (2019) 15-0-0
S/PV.8555 19 juin 2019	Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2019/493)		13 États Membres ^c	Représentant spécial du Secrétaire général, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies et Présidente de la Commission afghane indépendante des droits humains	Tous les membres du Conseil, tous les invités ^d	
S/PV.8587 26 juillet 2019			Afghanistan	Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, Présidente de la section afghane de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté	Vice-Secrétaire générale, tous les membres du Conseil, tous les invités ^e	
S/PV.8613 10 septembre 2019	Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2019/703)		12 États Membres ^f	Représentant spécial du Secrétaire général, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDDC), Chargé d'affaires par intérim de la	Tous les membres du Conseil ^g , tous les invités ^h	

**Première partie. Examen des questions relevant
de la responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8620 17 septembre 2019	Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2019/703)	Projet de résolution déposé par l'Allemagne et l'Indonésie (S/2019/749)	Afghanistan	Délégation de l'Union européenne	13 membres du Conseil ⁱ , invitée	Résolution 2489 (2019) 15-0-0
S/PV.8687 16 décembre 2019	Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2019/935)		Afghanistan	Représentant spécial du Secrétaire général, Représentante de la jeunesse afghane auprès de l'Organisation des Nations Unies	Tous les membres du Conseil, tous les invités	

^a La Directrice exécutive adjointe du *Réseau des femmes afghanes* a participé à la séance par visioconférence depuis Kaboul. L'Afghanistan était représenté par son conseiller pour la sécurité nationale.

^b Allemagne, Belgique, Chine, États-Unis, Fédération de Russie, France, Indonésie, Pologne et Royaume-Uni.

^c Afghanistan, Australie, Canada, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Pakistan, Tadjikistan et Turquie.

^d Le Chef de la délégation de l'Union européenne s'est exprimé au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que des pays ci-après : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine du Nord, Monténégro, République de Moldova, Serbie, Turquie et Ukraine.

^e La Présidente de la section afghane de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté a participé à la séance par visioconférence depuis Kaboul.

^f Afghanistan, Australie, Canada, Égypte, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kazakhstan, Ouzbékistan, Pakistan, et Turquie.

^g Le représentant de l'Indonésie a pris la parole à deux reprises : une fois en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011) et une fois au nom de son pays.

^h Le Directeur exécutif de l'ONUDC a participé à la séance par visioconférence depuis Vienne. Le Chargé d'affaires par intérim de la délégation de l'Union européenne s'est exprimé au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que des pays ci-après : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Macédoine du Nord, Monténégro, République de Moldova, Serbie et Ukraine.

ⁱ Allemagne, Belgique, Chine, Côte d'Ivoire (également au nom de l'Afrique du Sud et de la Guinée équatoriale), États-Unis, Fédération de Russie, France, Indonésie, Koweït, Pérou, Pologne, République dominicaine et Royaume-Uni.

18. La situation au Myanmar

Pendant la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu une séance au titre de la question intitulée « La situation au Myanmar ». La seule séance tenue en 2019 a pris la forme d'une séance

d'information³⁴⁹. En 2019, il n'a adopté aucune décision au titre de cette question. On trouvera dans le tableau ci-après de plus amples informations sur les séances, notamment sur les participants et les orateurs.

³⁴⁹ Pour plus d'informations sur les types de séances, voir la section I.A. de la deuxième partie.